

◀ 18 heures d'animation pédagogique ▶

Non à la formation formatage !

Le ministère vient d'annoncer dans un document de cadrage, le contenu des formations continues qu'il compte imposer dans le cadre des 18h d'animations pédagogiques pour la rentrée 2018.

Si depuis un certain temps déjà, les DSDEN et les IEN imposent des animations pédagogiques dites « obligatoires » qui souvent se limitent aux domaines disciplinaires dit « fondamentaux », on passe avec ce document ministériel à une étape supérieure dans le formatage et l'uniformisation des pratiques pédagogiques.

Le découpage des 18h s'articule autour de trois domaines : la lecture, l'écriture, et des mathématiques dont les contenus sont déclinés en fonction sur les cycles 2 et 3. Objectif principal : fournir aux enseignant-e-s « un état de la recherche » et formuler « des recommandations pour une pratique quotidienne. »

Traduction : il s'agit de former les enseignant-e-s sur la seule base du lobbying neuroscientifique dont le MEN s'est fait le promoteur, pour mettre en œuvre des pratiques pédagogiques uniformes et formatées.

En maternelle, le MEN prévoit des actions pour « prolonger la réflexion initiée au cours des assises de la maternelle sur la dimension affective dans le développement du jeune enfant. »

Vaste programme, qui lui n'est absolument pas détaillé et est renvoyé à des actions et initiatives locales.

Le MEN précise toutefois que les enseignant-e-s « pourront utilement être conviés aux temps de formation à destination des enseignant-e-s de cours préparatoire ».

Le MEN déclare vouloir former spécifiquement les enseignant-e-s à la maternelle, mais indique qu'ils et elles pourront suivre des animations pédagogiques concentrées sur l'apprentissage de la lecture.

Cela laisse craindre deux avenir possibles de la maternelle : soit celle d'une école conçue uniquement comme pré-CP, soit celle d'une disparition de la maternelle avec un redéploiement des enseignant-e-s de maternelle en CP et en CE1.

Évidemment, une fois de plus, il n'y a aucune mention du mode de financement que le MEN compte mettre en œuvre pour financer ce programme. Cela enfonce la porte, déjà largement ouverte dans certaines académies, à des formations externalisées menées par des officines dont les seules compétences en matière de formation sont de faire la publicité de leurs manuels, logiciels, méthodes et autres matériels didactiques.

SUD éducation rappelle qu'en l'état actuel des textes, les formations obligatoires, dans le cadre des 18h d'animation pédagogique avec ou sans texte de cadrage, n'existent pas.

SUD éducation revendique :

- **Une véritable formation continue sur le temps de travail des enseignant-e-s avec des brigades de remplacements dédiées.**
- **La fin de magistère.**
- **La possibilité pour les participant-e-s aux réunions de mouvements se réclamant d'une pédagogie coopérative de faire comptabiliser leurs réunions dans leur plan de formation ou obligations de services.**